



## MOTION DE SOUTIEN AU MOUVEMENT DE LIBÉRATION EN IRAN

Réuni en congrès à Montpellier les 11, 12 et 13 novembre, le syndicat des avocats de France est honoré de la participation à ses travaux d'avocats iraniens et affirme son inconditionnelle solidarité avec ses consœurs et confrères iraniens.

Depuis deux mois, le régime des mollahs et le gouvernement iranien assassinent, répriment, emprisonnent pour faire taire la légitime mobilisation des femmes qui revendiquent le droit de se vêtir comme elles l'entendent et scandent le slogan : « *Femme, vie, liberté* » !

Malgré la répression sanglante qui a fait plus de 300 morts, cette mobilisation s'élargit aux revendications démocratiques et sociales. Des dizaines de milliers d'hommes manifestent aux côtés des femmes au cri de « *N'ayez pas peur, n'ayez pas peur, nous sommes tous ensemble !* »

Dans ce contexte, plus d'une dizaine d'avocats et avocates ont été arrêtés pour avoir exercé leur mission de défense des manifestants.

Le syndicat des avocats de France salue le courage de ces confrères et consœurs, et de celles et ceux qui, malgré les menaces qui pèsent sur leur personne, continuent à défendre la population devant les tribunaux.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la répression sanglante du peuple iranien et exigeons qu'il soit mis fin à toutes les détentions de manifestants.

Nous exigeons la libération immédiate de tous nos consœurs et confrères emprisonnés et l'abandon de toutes les poursuites. Le SAF revendique que la France leur accorde le droit d'asile.

Nous exigeons également la libération immédiate de notre consœur iranienne Nasrin SOUTOUDEH, condamnée en 2019 à 33 ans de prison et 148 coups de fouet pour avoir exercé sa mission d'avocate au soutien du droit des femmes.

A Montpellier, le 13 novembre 2022